



RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS CONTRÔLE DES COMPTES

SAISON 2019

Procès-Verbal n°24

Séance du 16 AVRIL 2019

Siège LRF

Présents : MM. Bernard PARIS – Axel VILLENDEUIL – Zouber HATIA – Irshad ABDUL MUNAF

Administratif : Mme Ruphine DAVERY

Secrétaire de séance : M. Axel VILLENDEUIL

I COURRIERS

- **PITON SAINT LEU FOOT ACADEM** : La Régionale enregistre son paiement de l'indemnité de formation pour les joueurs VIRASSAMY Pavitrane et VIRASSAMY Aravinden venant du club ATH.C.F PITON ST LEU.
- **AS STE SUZANNE** : La Régionale émet un avis favorable à la rétractation de l'AS STE SUZANNE pour le changement de club du joueur YOUNOUSSA Ayidine (retour au club)
- **ATHLETIC FOOTBALL St LOUISIEN** : La Régionale émet un avis favorable à la réintégration du joueur dans ce club. Relance de la saisie nécessaire.
- **Dossiers de surclassement** : la Régionale émet un avis favorable sur ceux-ci.
- **FC MOUFIA** : Sur la base de l'article 196 des RGX FF, la Régionale libère les joueurs MANGARD Leo ROBERT Florians et DJOUMBE Issac
- **AS SODIPARC CITALIS** : Sur la base des articles 47 et 48 des RGX FF, la Régionale juge l'opposition non conforme et qualifie le joueur SIDDARMY Nazim pour le club AS SODIPARC CITALIS.
- **US STE MARIENNE** : La Régionale émet un avis favorable à la demande d'indemnité de formation (690€) du club pour le changement de club de son joueur SINAMA MOUTAMA Dimitri et la demande d'indemnité de formation (460€) pour le changement de club du joueur ABULTO Yvan 5 Art 16 RI LRF) en provenance du club OCSA LES LEOPARDS.
- **CS ST GILLES** : Sur la base de l'article 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur METANIRE Nathan en provenance du club SS CHARLES DE FOUCAULD
- **AS BRETAGNE** : Sur la base de l'article 196 des RGX FF, la Régionale libère la joueuse BLUCKER Marie Emeline
- **ATHLETIC FOOTBALL ST LOUISIEN** : Le club doit faire les demandes de changement de club.
- **FC PARFIN ST ANDRE** : Sur la base de l'article 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur SAID Azad en provenance du club CS DYNAMO.
- **FC LIGNE PARADIS** : Sur la base de l'article 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur MADI Djamel en provenance du club RAVINE BLANCHE CLUB ainsi que le joueur DIJOUX Loïc en provenance du club OLYMPIQUE FOOTBALL ENTRE DEUX.

-US ARTISANS : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur BIAS Loïc en provenance du club ASC ST ETIENNE.

-UNIR OCEAN INDIEN : La Régionale émet un avis favorable pour le cachet double licence Futsal pour M. ABDERMANE Mohamed.

-ACS POSSESSION : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère les joueurs PAVIEL Max Jo, CORSET Jean Olivier, BELLON Jean Alix, SIDAT Frédéric, ROBERT Jean-Yves, NACOULIVALA Ahmed, KONDOKI Johny, FELD Ambroise en provenance du club VET FC DE STE THERESE..

Le Président,
Bernard PARIS

Le Secrétaire de Séance,
Axel VILLENDEUIL